

Communiqué de presse

Paris, le 28 décembre 2018

Conseil de surveillance de l'IEOM

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) s'est réuni le 17 décembre 2018 à Paris, sous la présidence de Sylvie GOULARD, sous-gouverneur de la Banque de France, en présence de Marie-Anne POUSSIN-DELMAS, directeur général, ainsi que des représentants de la Nouvelle-Calédonie, Louis MAPOU, de la Polynésie française, Teva ROHFRI TSCH et de Wallis-et-Futuna, Soane-Paulo MAILAGI.

Le Conseil a analysé la situation économique, monétaire et financière des trois territoires de la zone franc Pacifique. À la lumière des éléments de conjoncture présentés en séance, le Conseil a décidé de poursuivre sa politique monétaire accommodante en maintenant les taux directeurs de l'IEOM aux niveaux suivants :

- taux de réescompte de crédit aux entreprises à 0 % ;
- taux de la facilité de dépôt à -0,20 % ;
- taux de la facilité de prêt marginal (et de la facilité d'escompte de chèque) à 0,25 %.

Le Conseil a également décidé de maintenir inchangés les taux des réserves obligatoires de l'IEOM et de proroger jusqu'à nouvel ordre les mesures temporaires, déjà actées lors de la précédente réunion du Conseil, d'assouplissement du dispositif de la facilité de prêt marginal et d'élargissement de l'assiette des créances admissibles en garantie.

Ces mesures, applicables au 28 décembre 2018, visent à soutenir la demande, à encourager l'investissement des entreprises et à inciter les établissements de crédit à utiliser les liquidités dont ils disposent pour financer le développement économique des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.